

**AVENANT n° 1 A LA CONVENTION PORTANT CREATION D'UNE UNITE
MIXTE DE RECHERCHE DENOMMEE « INFECTIOLOGIE ET SANTE
PUBLIQUE »**

Entre

**L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE,
L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT**

Ci-après dénommé par « **INRAE** »,

Etablissement public à caractère scientifique et technologique,

Ayant son siège : 147 rue de l'Université - 75338 PARIS CEDEX 07,

Représenté par Philippe MAUGUIN, en sa qualité de Président

Et par délégation **Monsieur Marc GUERIN**,

En sa qualité de Président du Centre Val de Loire,

D'une part,

Et :

L'UNIVERSITE DE TOURS,

Ci-après dénommé par l' « **Université de Tours** »,

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,

Ayant son siège : siège social est situé 60 rue du Plat d'Etain - BP 12050 - 37020 TOURS
CEDEX 1,

Représentée par : **Monsieur Arnaud GIACOMETTI**,

En sa qualité de : Président

D'autre part,

Ci-après dénommés individuellement par leur nom ou par « la Partie » et collectivement par «
les Parties ».

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

La convention de partenariat cadre et son annexe générale conclue entre l'INRAE et l'Université de Tours le 26 avril 2018,

La convention d'UMR ISP signée entre l'INRAE et l'Université de Tours le 28 Mai 2018, ci-après, la « Convention Initiale ».

Le décret n°2019-1046 a créé l'INRAE, issu de la fusion entre l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), signataire de la convention 2017-325, et l'institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea). L'INRAE reprend les actions attribuées à l'INRA dans ladite convention. Ainsi à compter du 1er janvier 2020, INRA est remplacé par INRAE dans l'ensemble de la convention Initial.

Le calendrier des évaluations HCERES des unités de la vague C a évolué pour une campagne 2022/2023 suite à la pandémie de COVID-19 en 2020 et le prochain mandant prendra ainsi effet au 1^{er} janvier 2024.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent avenant, ci-après désigné par l'« Avenant », a pour objet de prolonger d'un an la durée de la Convention Initiale et d'actualiser les conditions de restauration ainsi que la liste des personnels.

ARTICLE 2 – Modification de la durée

L'Avenant a pour objet de modifier l'article 7 de la Convention Initiale comme suit :

« ARTICLE 7 – DUREE – RENOUELEMENT

La présente convention se compose de 9 articles et de ses annexes. Elle est conclue pour une durée de six (6) ans à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31/12/2023.

Elle pourra être renouvelée entre les parties par voie d'avenant, après évaluation scientifique.

En cas de renouvellement par les Parties de l'UMR au 31/12/2023, et en l'absence d'un avenant de prolongation ou d'une nouvelle convention, signé(e) à cette date, les clauses de la présente convention restent exceptionnellement en vigueur jusqu'à la signature d'un avenant ou d'une nouvelle convention par les Parties ; cet avenant ou cette nouvelle convention doit être signé(e) dans un délai de douze (12) mois à compter du 01/01/2024. »

ARTICLE 3 – MODIFICATIONS DES ANNEXES

3-1. L'Avenant a pour objet de modifier la notification de mise à jour du personnel comme suit :

Les Parties s'engagent à s'informer et à fournir mutuellement la liste à jour des personnes (permanents, stagiaires, contractuels) présentes dans les locaux mis à disposition de chaque Partie, au 1er Janvier de chaque année, et à chaque mouvement de personnel sans délai et à

minima deux (2) semaines avant le changement, sous peine de mise en jeux de la responsabilité de la Partie concernée.

Pour INRAE, à défaut du respect de cette information, les droits d'accès notamment ceux informatiques et ceux au restaurant du site ne pourront être donnés aux personnels nouveaux arrivants. Cette notification devra être réalisée qu'il s'agisse d'une arrivée ou d'un départ.

Les informations seront transmises à l'adresse suivante :

Pour INRAE : rh-vdl@inrae.fr copie partenariat-vdl@inrae.fr et secretariat-sdar-vdl@inrae.fr

Pour l'Université : isabelle.guillouet@univ-tours.fr

3-2. L'Avenant a pour objet de modifier dans l'Annexe générale de la Convention Initiale le II-4 Restauration comme suit :

« II-4 Restauration

Sous réserve des capacités d'accueil et dans un esprit de réciprocité, les agents relevant de chacune des Parties ont accès aux structures de restauration mises en place par l'autre Partie selon les conditions prévues par convention particulière. La prise en charge des coûts correspondants est assurée par la Partie qui emploie les agents concernés.

Les agents relevant de l'Université de Tours qui ne sont pas des agents de INRAE auront accès au restaurant collectif du Centre INRAE Val de Loire, site De Tours et devront respecter le règlement intérieur. L'accès au restaurant collectif se fera via un badge d'accès individuel et nominatif attribué par INRAE.

L'INRAE donne accès au restaurant collectif du Centre INRAE Val de Loire, site de Tours, au personnel de l'Université de Tours de l'UMR ISP, au tarif extérieur conventionné ; soit 6,50 € HT (six euros et cinquante centimes) jusqu'au 31 mars 2023 et de 7,16 € HT (sept euros et seize centimes) HT à compter du 1^{er} avril 2023 ; correspondent au coût de fabrication d'un repas auquel s'ajoute le coût des denrées alimentaires qui composent le repas.

Les Parties, pour les agents dont l'indice majoré est inférieur à 534 appliquent une subvention d'1,39€ pour l'année 2023 (non soumis à TVA) par repas. La subvention pourra varier en fonction des années et des marchés et évoluer en fonction des règles internes INRAE. Dans ce cas, la somme sera répercutée sur l'Université de Tours.

Pour ces frais de restaurations, l'Université de Tours prend en charge le droit d'entrée de ses agents, majoré de la TVA en vigueur par passage. Le reste du montant du repas sera à la charge des agents via leurs badges d'accès individuel.

Les services d'Appui à la Recherche du centre INRAE Val de Loire factureront trimestriellement ce droit d'entrée aux Parties ainsi que la subvention variable. Les actualisations tarifaires seront communiquées aux Parties par courrier simple et/ou courriel et effectives à compter du 1^{er} du mois suivant l'envoi du courrier et/ou courriel par INRAE. Ces informations et factures devront être adressées pour :

- l'Université de Tours à la Direction de la Recherche et de la Valorisation,

Les versements de sommes dues seront effectués sur le compte de l'Agent Comptable Secondaire du Centre INRAE Val de Loire :

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	RIB	Domiciliation
10071	37000	00001000129	12	TPTOURS

IBAN						
FR76	1007	1370	0000	0010 0012	912	Bank Identifier Code - BIC
						TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

INRAE VAL DE LOIRE _ AGENCE COMPTABLE SECONDAIRE

3-3. L'Avenant a pour objet de modifier dans l'Annexe administrative de la Convention Initiale la liste des personnels statutaire de l'UMR présent à ISP comme suit :

Nom	Prénom	Corps/Grade	Agents localisés sur SITE INRAE	Agents localisés sur les sites UNIVERSITE	Etablissement ou organisme employeur
Barilleau	Emilie	AI	Oui		INRAE
Baucheron	Sylvie	IEHC	Oui		INRAE
Berthon	Patricia	CRCN		Oui	INRAE
Biet	Franck	DR2	Oui		INRAE
Boinard	Marlène	TRSU	Oui		INRAE
Branger	Maxime	TRN	Oui		INRAE
Bréhéret	Karine	ATP1	Oui		INRAE
Bussièrre	Françoise	CRCN	Oui		INRAE
Caballero-Posadas	Ignacio	CRCN	Oui		INRAE
Carreras	Florence	AI	Oui		INRAE
Chambellon	Emilie	TREX	Oui		INRAE
Chanteloup	Nathalie	IEHC	Oui		INRAE
Charvet	Claude	IEHC	Oui		INRAE
Cloekaert	Axel	DR2	Oui		INRAE
Cochard	Thierry	TREX	Oui		INRAE
Courtot	Elise	IECN	Oui		INRAE
Cunha	Patricia	TREX	Oui		INRAE
Darrigo	Claire	TRN	Oui		INRAE
Denesvre	Caroline	DR2	Oui		INRAE
Desnoë	Evelyne	TREX	Oui		INRAE
Donnat	Vincent	IECN	Oui		INRAE
Doublet	Benoît	DR2	Oui		INRAE
Doz-Deblauwe	Emilie	IR2	Oui		INRAE
Dumont	Anne-Lise	AI	Oui		INRAE
Epardaud	Mathieu	CRCN		Oui	INRAE
Ferter	Maryline	TREX	Oui		INRAE
Fleurot	Isabelle	IECN	Oui		INRAE
Foubert	Isabelle	TRN	Oui		INRAE
Germon	Pierre	DR2	Oui		INRAE

Gilbert	Florence	IR1	Oui		INRAE
Gilot	Philippe	CRCN		Oui	INRAE
Gitton	Christophe	TREX	Oui		INRAE
Grépinet	Olivier	IR1	Oui		INRAE
Guabiraba-Brito	Rodrigo	CRCN	Oui		INRAE
Guégnard	Fabrice	AI	Oui		INRAE
Guillory	Vanaïque	AI	Oui		INRAE
Guyader	Katia	TREX	Oui		INRAE
Harmache	Abdallah	IR1	Oui		INRAE
Helloin	Emmanuelle	IR1	Oui		INRAE
Holbert	Sébastien	CRCN	Oui		INRAE
Kempf	Florent	IR2	Oui		INRAE
Koch	Christine	TRSU	Oui		INRAE
Koutroumpa	Foteini	CRCN	Oui		INRAE
Kut	Emmanuel	AI	Oui		INRAE
Lallier	Nathalie	TRN	Oui		INRAE
Lallier	Véronique	TRN	Oui		INRAE
Lalmanach	Anne-Christine	CRHC	Oui		INRAE
Lamandé	Sonia	CRCN	Oui		INRAE
Lambert	Brigitte	ATP1	Oui		INRAE
Lantier	Isabelle	IEHC	Oui		INRAE
Laurent	Fabrice	DR1	Oui		INRAE
Le Vern	Yves	IECN	Oui		INRAE
Leclercq	Sébastien	CRCN	Oui		INRAE
Legros	Véronique	AT	Oui		INRAE
Marc	Daniel	CRHC	Oui		INRAE
Menanteau	Pierrette	AI	Oui		INRAE
Mevelec	Marie-Noëlle	CRHC		Oui	INRAE
Moiré	Nathalie	CRCN		Oui	INRAE
Musset	Céline	ATP1	Oui		INRAE
Neveu	Cédric	DR2	Oui		INRAE
Padeloup	David	CRCN	Oui		INRAE
Pereira Melo	Sandrine	TRSU	Oui		INRAE
Pézier	Tiffany	TRN	Oui		INRAE
Populo	Laëtitia	ATP2	Oui		INRAE
Prado-Martins	Rodrigo	CRCN	Oui		INRAE
Praud	Karine	TRN	Oui		INRAE
Pussat	Diana	TRN	Oui		INRAE
Rémot-Brizion	Aude	CRCN	Oui		INRAE
Rémy-Delaunay	Sylvie	TREX	Oui		INRAE
Roesch	Ferdinand	CRCN	Oui		INRAE
Rong	Vanessa	TRN		Oui	INRAE
Rossignol	Christelle	IECN	Oui		INRAE
Sallé	Guillaume	IR2	Oui		INRAE
Salmon	Stéphanie	TRSU	Oui		INRAE
Sausset	Alix	TREX	0,5		INRAE
Schouler	Catherine	DR2	Oui		INRAE
Sedano	Laura	TRN	Oui		INRAE
Serreau	Delphine	ATP1	Oui		INRAE
Silvestre	Anne	CRCN	Oui		INRAE

Souci	Laurent	IECN	Oui		INRAE
Tondellier	Katia	ATP1	Oui		INRAE
Tottey	Julie	CRCN	Oui		INRAE
Trapp	Sascha	CRCN	Oui		INRAE
Trapp-Fragnet	Laëtitia	CRCN	Oui		INRAE
Trotureau	Jérôme	AI	Oui		INRAE
Valade	Patrice	IECN	Oui		INRAE
Velge	Philippe	DR2	Oui		INRAE
Virlogeux-Payant	Isabelle	DR2	Oui		INRAE
Winter	Nathalie	DR1	Oui		INRAE
Zygmunt	Michel	IRHC	Oui		INRAE

Nom	Prénom	Corps/Grade	Agents localisés sur SITE INRAE	Agents localisés sur les sites UNIVERSITE	Etablissement ou organisme employeur
Arnold	Françoise	MCF CN		Oui	U TOURS
Aubrey	Nicolas	MCF CN		Oui	U TOURS
Bigot	Sylvie	ATP1		Oui	U TOURS
Camiade	Emilie	MCF CN		Oui	U TOURS
Debierre-Grockiego	Françoise	MCF HC		Oui	U TOURS
Di Tommaso	Anne	(CDI) IR2		Oui	U TOURS
Dimier-Poisson	Isabelle	PR1		Oui	U TOURS
Ducournau	Céline	AI		Oui	U TOURS
Dupuy-Papin	Catherine	MCF HC		Oui	U TOURS
Gaboriaud	Pauline	TR		Oui	U TOURS
Germon	Stéphanie	MCF HC		Oui	U TOURS
Guyétan	Serge	PU-PHEX		Oui	U TOURS
Hiron-Morello	Aurelia	MCF CN		Oui	U TOURS
Jacques	Isabelle	MCF HC	Oui	Oui	U TOURS
Juste	Mathieu	MCF HC		Oui	U TOURS
Kervarrec	Thibault	AHU		Oui	U TOURS
Lajoie	Laurie	MCF CN		Oui	U TOURS
Lanotte	Philippe	PU-PH1 disciplines pharmaceutiques OuC		Oui	U TOURS
Lantier	Louis	(CDI) IR		Oui	U TOURS
Lartigue	Marie-Frédérique	PU-PH2		Oui	U TOURS
Leblond	Valérie	MCF CN		Oui	U TOURS
Mereghetti	Laurent	PU-PH1		Oui	U TOURS
Morello	Eric	MCF CN		Oui	CHRU Tours
Niquet	Daniel	ATP1		Oui	U TOURS
Pissella	Jean-Pierre	PU-PHEX		Oui	U TOURS
Poupet	Cyril	MCF CN		Oui	U TOURS
Samimi-Gharaei	Mahtab	PU-PH2		Oui	U TOURS
Toubate	Bertine	(CDI) IR2		Oui	U TOURS
Touzé	Antoine	PR CL EX		Oui	U TOURS
Valentin-Domelier	Anne-Sophie	MCF PH2		Oui	U TOURS
Van der Mee-Marquet	Nathalie	PH		Oui	CHRU Tours

3-4. L'Avenant a pour objet d'actualiser dans l'Annexe scientifique de la Convention Initiale l'organigramme présent qui est ainsi remplacé par celui-ci à compter de janvier 2022 :

**Unité Mixte de Recherche Infectiologie et Santé Publique (UMR-ISP)
Val de Loire - 37380 Nouzilly**



Directrice : Nathalie Winter
Directrice Adjointe : **Isabelle Dimier-Poisson**
Directrice Adjointe : **Catherine Schouler**
Directeur Adjoint : **Patrice Valade**



Chef de Projet RTR-F&RI2
Delacourte Morgane, CDD-IR

APPUI A LA RECHERCHE

ACTIVITES TRANSVERSALES

VALADE PATRICK, IE		T1 / IMI Imagerie et Infectiologie	T2/ CIRM-BP Centre International des Ressources Microbiennes Bactéries Pathogènes
Contrats Campeone Tomasina, AI <i>Guerrier Marine, CDD-AT</i>	Secrétariat Direction Desnoë Evelyne, TR Ressources Humaines Desnoë Evelyne, TR ¹ Lambert Brigitte, AT (50%)	LE VERN YVES, IE Lantier Isabelle, IE Rossignol Christelle, IE Sausset Alix, TR (50%)	HELLOIN EMMANUELLE, IE Jacques Isabelle, MCF RUT ⁴ Chambellon Emilie, TR Darrigo Claire, TR Populo Laëtizia, AT <i>Puypatat Audrey, CDD-AT</i>
Budget - Suivi financier Dumont Anne-Lise, AI	Missions Musset Céline, AT		
Achats - Commandes - Dépenses - Recettes Passat Diana, TR Salmon Stéphanie, TR Musset Céline, AT <i>Guerrier Marine, CDD-AT</i>	Infrastructures & Maintenance Boinard Marlène, TR	Informatique Mutualisée de Proximité Dignat Vincent, IE	Mission département SA LANTIER FRÉDÉRIC, DR (HDR)
	Qualité Lallier Véronique, TR		

BACTERIOLOGIE

B1 / IBIR Infections Bactériennes et Immunité des Ruminants	B2 / BRMF Bactéries et Risque Materno-Fœtal	B3 / PGBA Plasticité Génomique, Biodiversité, Antibiorésistance	B4 / SPVB Signalisation, Portage et Virulence Bactérienne
GERMON PIERRE, DR (HDR) Winter Nathalie, DR (HDR) Prado-Martins Rodrigo, CR (HDR) Rémot-Brizon Aude, CR Doz-Deblauwe Emilie, IE Gilbert Florence, IE Carrevas Florence, AI ¹ Cunha Patricia, TR Fertes Maryline, TR Gillon Christophe, TR <i>Rainard Pascal, DR (HDR) Chargé Mission Bovins</i> <i>Reis Santos Kamila, Post-doc</i> <i>Soumah Badreddine, CDD-AT</i> <i>Rambault Marion, Doctorant</i> <i>Tucker Nisha, Doctorant</i>	MEREGHETTI LAURENT, PU-PH (HDR) Lanotte Philippe, PU-PH (HDR) Lartigou Marie-Frédérique, PU-PH (HDR) Gilot Philippe, CR (HDR) van der Mee-Marquet Nathalie, PH (HDR) Camiale Emilie, MCF Hiron Aurelia, MCF (HDR) Morello Eric, MCF Valentin-Domelier Anne-Sophie, MCF-PH Rong Vanessa, TR Niquet Daniel, ATP <i>Quentin Roland, PU-PH Emérite (HDR)</i> <i>Roisneau Agnès, PR Emérite (HDR)</i> <i>Lemaire Coralie, CDD-AMU</i> <i>Khazaal Sarah, CDD</i> <i>Jabbar Nancy, Doctorant</i> <i>Melet Morgane, Doctorant</i> <i>Mouctounda Meimim, Doctorant</i> <i>Roux Anne-Emmanuelle, Doctorant</i>	DOUBLET BENOÎT, DR (HDR) Biet Franck, DR (HDR) Clockaert Axel, DR (HDR) Leclercq Sébastien, CR Zygmunt Michel, IE (HDR) Baucheron Sylvie, IE Branger Maxime, TR Cochard Thiery, TR Foubert Isabelle, TR Praud Karine, TR <i>Condi Cyril, Doctorant</i> <i>Mikhaïel Myriam, Doctorant</i> <i>Pons Marine, Doctorant</i>	VELGE PHILIPPE, DR (HDR) Virlogeux-Payant Isabelle, DR (HDR) Schouler Catherine, DR (HDR) Holbert Sébastien, CR Lalmanach Anne-Christine, CR (HDR) Grépinet Olivier, IE Kemp Florent, IE ¹ Barilleau Emilie, AI Mesnateau Pierrette, AI Trotreau Jérôme, AI <i>Morinec Madeleine, CDD-TR</i> <i>Agapé Lorna, Doctorant</i> <i>Koczera Michaël, Doctorant</i> <i>Nicolas Marianne, Doctorant</i>

PARASITOLOGIE

VIROLOGIE

P1 / AIM Apicomplexes et Immunité Mucosale	P2 / MPN Multirésistance et Pouvoir Pathogène des Nématodes	P3 / BioMAP Biomédicaments Anti-Parasitaires	V1 / BioVA Biologie des Virus Aviaires	V2 / 3IMU Infectiologie et Immunité Innée chez les Monogastriques	V3 / BIP Biologie des Infections à Polyomavirus
LAMANDÉ SONIA, CR (HDR) LAURENT FABRICE, DR (HDR) Bassière Françoise, CR Silvestre Anne, CR (HDR) Totey Julie, CR Lallier Nathalie, TR Pézier Tiffany, TR Sausset Alix, TR (50%) Sedano Laura, TR <i>Bailion Camille, CDD-IR</i> <i>De Oliveira Julie, CDD-IR</i> <i>Bailion André, Doctorant</i> <i>Fernandez Mégane, Doctorant</i> <i>Sadrin Guillaume, Doctorant</i> <i>Tomas Florian, Doctorant</i> <i>Wolker Janine, Doctorant</i>	NEVEU CÉDRIC, DR (HDR) Koutoumpa Fotini, CR Hammache Abdallah, IE Sallé Guillaume, IE (HDR) Charvet Claude, IE Coartot Elise, IE Guégnard Fabrice, AI Koch Christine, TR Serreau Delphine, AT <i>Chereau Angélique, CDD-TR</i> <i>Bricconni Michel, Doctorant</i> <i>Maïso Joubert, Doctorant</i> <i>Miclon Morgane, Doctorant</i>	DIMIER-POISSON ISABELLE, PU (HDR) Pisella Pierre-Jean, PU-PH (HDR) Aubrey Nicolas, MCF (HDR) Debieux-Grochkego Françoise, MCF (HDR) Dupuy-Papin Catherine, MCF (HDR) Germou Stéphanie, MCF Juste Mathieu, MCF Lajoie Laurie, MCF Poupet Cyril, MCF Eparaud Mathies, CR (HDR) Mévêlec Marie-Noëlle, CR (HDR) Moiré Nathalie, CR (HDR) Di Tommaso Anne, IE Lantier Louis, IE Toubate Berthine, IE Ducournau Céline, AI Bigot Sylvie, ATP <i>Lakhrif Zineb, CDD-IR</i> <i>Pinsolo-Bessegé Agathe, CDD-IR</i> <i>Tersac Frédérique, CDD</i> <i>Boursin Fanny, CDD-AT</i> <i>Aljelli Abdalla Mana, Doctorant</i> <i>Raffinoni Arthur, Doctorant</i> <i>Cantin Pauline, Doctorant</i> <i>Hashim Ahmed Omar, Doctorant</i> <i>Solivet Louis, Doctorant</i> <i>Rivière Clément, Doctorant</i>	DENESVRE CAROLINE, DR (HDR) Pasdeloup David, CR (HDR) Trapp-Fragoet Laëtizia, CR (HDR) Souci Laurent, IE ¹ Gayader Katia, TR ¹ Rémy-Delannay Sylvie, TR <i>Mallet Corentin, Doctorant</i>	TRAPP SASCHA, CR Cuballero-Posadas Ignacio, CR (HDR) Guarabito-Brito Rodrigo, CR (HDR) Marc Daniel, CR (HDR) Roesch Ferdinand, CR Fleuret Isabelle, IE GuilloyVanaique, AI Kut Emmanuel, AI Pereim-Melo Sandrine, TR <i>Chillot Mélanie, CDD-AT</i> <i>Saint-Martin Vincent, Doctorant</i>	TOUZE ANTOINE, PR (HDR) Guyétant Serge, PU-PH (HDR) Samimi-Gharazi Maltab, PU-PH (HDR) Berthon Patricia, CR Arnold Françoise, MCF Leblond Valérie, MCF Kervarec Thibault, AMU Gaboriaud Pauline, TR <i>Lorette Gérard, PR Emérite (HDR)</i> <i>Drouin Aurélie, CDD-IR</i> <i>Darand Laurine, CDD-TR</i> <i>Darand Marie-Alice, Doctorant</i> <i>Emali Clara, Doctorant</i>

Nathalie WINTER
Directrice de l'UMR ISP

Date de mise à jour : janvier 2022
1282-FE-0423

Article 4 – Protection des données personnelles

Est introduit un article 10 comme suit:

“

1. Pour la mise en œuvre des traitements nécessaires à l'exécution de la Convention, l'Université de Tours et son Cocontractant sont considérés, chacun pour les traitements qui les concernent, comme Responsables indépendants de traitement, au sens de l'article 4 (7) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »).

2. Les Parties s'engagent à respecter le cadre juridique régissant les traitements de données à caractère personnel et tout particulièrement le RGPD, les lois et règlements nationaux en vigueur. Les Parties coopèrent pour garantir que les traitements des données sont effectués dans le respect des normes relatives à la protection des données personnelles.

3. Les Parties nomment chacune un Délégué à la protection des données (DPD) facilement joignables par les personnes concernées, notamment par la publication d'un moyen de contact sur leurs sites internet institutionnels respectifs. Les Parties échangent les coordonnées de leurs DPD respectifs et assurent qu'ils puissent librement communiquer entre eux.

Les DPD désignés à la date de la signature sont les suivants :

Pour l'Université de Tours	Pour le cocontractant
Direction des affaires juridiques et du patrimoine 60, rue du Plat d'Étain 37 000 Tours dpo@univ-tours.fr	Pour INRAE : Déléguée Informatique et Libertés INRAE 24, Chemin de Borde Rouge – Auzeville- CS 52627 31326 Castanet Tolosan Cedex cil-dpo@inrae.fr

La Partie concernée informe immédiatement l'autre Partie en cas de changement de l'identité ou du moyen de contact de leur DPD désigné.

Les Parties enregistrent le Traitement objet de la Convention dans leur registre des traitements respectifs. Elles maintiennent chacune à jour ce registre.

4. Chacune des Parties est responsable du bon traitement des exercices des droits visés aux articles 15 à 23 du RGPD qui la concernent.

Lorsqu'elles reçoivent une demande d'exercice des droits, chaque Partie a la responsabilité de fournir l'ensemble des informations visées à l'article 13 du RGPD, incluant notamment les grandes lignes de l'accord conclu dans le cadre de la présente Convention.

Chacune des Parties est responsable de la déclaration des violations de données qui concernerait son traitement auprès de l'autorité compétente. Dans le cas où les deux Parties sont susceptibles d'être concernées par la violation de données de l'une des Parties, les Parties s'informent et se coordonnent en cas de communication auprès des personnes concernées.

5. Chaque Partie s'engage à garantir la sécurité des données personnelles en sa possession lors de la réalisation des traitements qui lui sont propres dans le cadre de l'exécution de la présente Convention."

Article 5 – Entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur au jour de sa signature.

ARTICLE 6 – AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les autres dispositions de la Convention Initiale non modifiées par les présentes demeurent en vigueur.

Le présent avenant est établi en deux (3) exemplaires originaux.

Fait à, le

<p>Pour l'INRAE, Marc GUERIN Président du centre Val de Loire</p>	<p>Pour l'Université de Tours, Arnaud GIACOMETTI Président</p>
--	---